

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
11 OCTOBRE 2016

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
11 octobre 2016, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Monsieur	Gilbert Rioux	Conseiller siège N° 3
Monsieur	Marc Desrosiers	Conseiller siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Est absente:

Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
--------	-----------------	------------------------

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme,
maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal
Suivi au procès-verbal
5. Adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Demande de commandites
8. Position de la municipalité concernant l'exploration pétrolière
9. Postes Canada
10. Déneigement, 2e chauffeur
11. Déneigement portes: bureau, école, pompe incendie
12. Soumission produits pétroliers
12. Affaires diverses :
 - A) Formation: Urbanisme en territoire agricole
 - B) Chaînes pour tracteur
 - C) Conteneurs
13. Période de questions
14. Levée de la séance

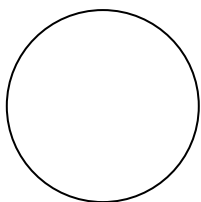
01-11-10-2016

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité
d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-11-10-2016

Il est proposé par madame Gilbert Rioux et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance régulière soit adopté.
ADOPTÉE



Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-11-10-2016

Il est proposé par monsieur François Doré, et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 172 785.87 \$
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé du courrier reçu ainsi que des réunions auxquelles il a assistées ainsi que madame Réjeanne Ouellet.

7. DEMANDE DE COMMANDITES

Comité du patrimoine de Padoue
Fondation de l'École Le Mistral pour l'expo-science 2017

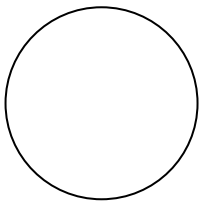
04-11-10-2016

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres:
De faire un don de 200 \$ au Comité du Patrimoine de Padoue.
ADOPTÉE.

8. POSITION DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

05-11-10-2016

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Ressources et Énergie Squatex inc. a effectué des travaux d'exploration pétrolière et gazière et que les données recueillies ont révélé la présence abondante de ces substances et incidemment un potentiel éventuel d'exploitation;
CONSIDÉRANT QU'aucune entente écrite de compensation ou de redevances n'a été conclue avec la principale municipalité concernée, soit Sainte-Jeanne-D'arc;
CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Petrolympic désire entreprendre une première phase d'exploitation d'un gisement dans le territoire non organisé (TNO) du Lac-des-Eaux-Mortes de la MRC de La Mitis;
CONSIDÉRANT QUE La Mitis est un territoire giboyeux qui bénéficie substantiellement des activités de chasse et de pêche;
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la ZEC Bas-Saint-Laurent a signifié son opposition à ce projet;
CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de Loi 106 comprenant la future Loi sur les hydrocarbures;
CONSIDÉRANT QUE cette proposition de cadre législatif maintiendrait l'impossibilité pour les municipalités locales et régionales d'encadrer d'une quelconque façon les activités pétrolières et gazières, menant à des incongruités dans l'aménagement du territoire;
CONSIDÉRANT QUE ce projet de Loi ne prévoit aucune garantie de compensation ou de redevances financières accordées directement aux municipalités;
CONSIDÉRANT QU'aucune obligation de consultation directe auprès d'une municipalité n'est imposée;
CONSIDÉRANT QUE l'octroi de droits d'accès et d'expropriation menace la sécurité juridique des propriétaires et locataires, engendrant des sources potentielles de conflits;
CONSIDÉRANT QUE les énergies fossiles sont non renouvelables, émettent des gaz à effet de serre, sont susceptibles de détériorer l'environnement et impliquent des risques à la sécurité des biens et des personnes;



CONSIDÉRANT QUE comparativement à l'énergie éolienne, aucune retombée significativement positive n'est anticipée par rapport à l'exploitation du pétrole ou du gaz sur notre territoire;
CONSIDÉRANT QUE la protection de la ressource eau est d'une importance capitale pour l'ensemble de la population du Québec et particulièrement pour la Ville de Mont-Joli qui puise son eau à même la rivière Mitis afin de desservir sa population en eau potable ainsi que celles des municipalités de St-Joseph-de-Lepage et de Ste-Flavie;

CONSIDÉRANT QU'il est inconcevable que les propositions déposées dans le projet de Loi 106 demeurent archaïques et ne reflètent pas les réalités d'aujourd'hui;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à la majorité des membres:

1. Que la municipalité de Padoue déclare son opposition à l'exploration et à l'exploitation pétrolière ou gazière sur son territoire, dans le contexte où les municipalités ne possèdent aucun pouvoir d'encadrement réglementaire et aucune garantie de compensations ou de redevances financières adéquates.
2. Demande de modifier le projet de Loi 106 afin de tenir compte des éléments ci-haut mentionnés;

D'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, la FQM, l'UMQ, le député provincial et les autres municipalités de la MRC de la Mitis de cette opposition.

ADOPTÉE.

9. POSTES CANADA

06-11-10-2016

Il est proposé par Marc Desrosiers

Et résolu à la majorité des membres:

Que la municipalité de Padoue fasse l'installation de la base des boîtes postales sur la rue Thériault, pour ce faire Postes Canada alloue un montant de 1 000\$ pour l'excavation et une dalle coulé sur place pour 5 modules de grandeur minimum de 15 pieds par 5 pieds

ADOPTÉE.

10. DÉNEIGEMENT, 2E CHAUFFEUR

07-11-10-2016

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres:

D'engager monsieur Yves Thibeault comme 2e chauffeur pour le déneigement, 40 heures semaine du 15 décembre au 15 avril, si besoin avant et après, il sera sur appel.

ADOPTÉE.

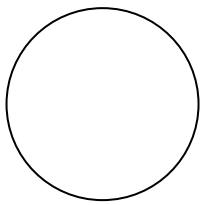
11. DÉNEIGEMENT PORTES: BUREAU - ÉCOLE - POMPE INCENDIE

08-11-10-2016

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres:

De demander à monsieur Réjean Turcotte d'effectuer le déneigement des portes du bureau municipal, de l'école et de la pompe incendie.

ADOPTÉE.



09-11-10-2016

12. SOUSSION PRODUITS PÉTROLIERS

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à la majorité des membres:

D'autoriser à directrice générale a demander des soumission pour produits pétroliers à 2 ou 3 compagnies.

ADOPTÉE.

13. AFFAIRES DIVERSES:

A) FORMATION : URBANISME EN TERRITOIRE AGRICOLE

10-11-10-2016

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à la majorité des membres:

D'autoriser la directrice générale a suivre cette formation le 2 novembre prochain, la formation est gratuite.

ADOPTÉE.

B) CHAÎNES POUR TRACTEUR

11-11-10-2016

Il est proposé par monsieur Marc Desrosiers et résolu à la majorité des membres:

De faire l'achat d'une paire de chaînes pour le tracteur pour l'hiver.

ADOPTÉE.

C) CONTENEUR

12-11-10-2016

Il est proposé par monsieur Gilbert Rioux et résolu à la majorité des membres:

De faire l'achat d'un conteneur pour entreposer les accessoires de la municipalité.

ADOPTÉE.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les contribuables qui assistent à la séance du conseil.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-11-10-2016

Il est proposé par monsieur Bertrand Caron et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée. Il est 21:25 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur Gilles Laflamme, maire le 13 octobre 2016.